

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 22 mai 2019 portant inscription au tableau d'avancement
à l'échelon spécial du grade de commandant divisionnaire de la police nationale (année 2019)**

NOR : INTC1911968A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la sécurité intérieure;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment les articles 56, 58 et 59;
Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité;
Vu la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement, notamment l'article 8;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;
Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;
Vu le décret n° 2005-716 du 29 juin 2005 modifié portant statut particulier du corps de commandement de la police nationale;
Vu l'arrêté du 9 mai 2017 fixant le nombre de commandants de police pouvant être promus au grade de commandant divisionnaire et le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon spécial;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de commandement de la police nationale dans sa séance du 26 mars 2019;
Sur proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade de commandant divisionnaire de police pour l'année 2019 est arrêté conformément à l'annexe ci-jointe.

Le tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade de commandant divisionnaire de police pour l'année 2019 des officiers affectés à la DGSJ fait l'objet d'un arrêté distinct non publié, conformément à l'article 8 de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 précitée.

Article 2

Le directeur des ressources et des compétences de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources et des compétences
de la police nationale,*
G. CLÉRISSI

ANNEXE

LISTE UTILE

**Avancement à l'échelon spécial de commandement divisionnaire de police
au titre de l'année 2019**

RANG	MATRICULE	NOM	PRENOM
1	628111	WIECZOREK	Patrick
2	628659	BOBIN	Sabine
3	700749	LELEU	Pierre
4	700810	LAFFOND	Olivier
5	630042	SAEILLES	Albert
6	630194	GUILBERT	Philippe
7	630261	NOBLES	Philippe
8	690241	NUTZ	Bertin
9	432635	DEICKE	Patrick
10	347468	BEUSQUART	Stéphane
11	328407	GAUTIER	Louis-Philippe
12	431496	PFISTER	Luc
13	630012	PERRIN	Yves
14	628210	FABRE	Alfred
15	629187	VERNE	Natalie
16	700961	EBEL	Benoît